



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal**
République Française

**Séance du 21 février 2024
à 18 heures 30**

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	25

Date de la convocation
15/02/2024

Date d'affichage
23/02/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOLIMON Lionel - ADAM Carole - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procuration :

ANDRÉ Claude a donné procuration à MORETTI Karine.
SALUZZO Joëlle a donné procuration à COSTE Josiane.
CUP Christine a donné procuration à LOUIS VASSAL Patrick.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
BOUX Sandra a donné procuration à FISCHER Lionel.

Absents :

GUINTRAND Tamara – COUSTON Rémy.

Secrétaire de séance : RANC Sylvie

Nature de l'acte : 7.5.6 Subventions aux particuliers
DELIBERATION N° 2024-02-12

OBJET : HABITAT – CREATION DE LOGEMENTS CONVENTIONNES :
SUBVENTION POUR 2 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

Pour encourager les propriétaires privés à mettre sur le marché locatif des logements conventionnés avec des loyers sociaux, la commune propose de leur octroyer une aide financière.

Propriétaire bailleur :

████████████████████

Adresse de l'immeuble subventionné :

11 rue Porte de Jonquerettes
84450 Saint-Saturnin-lès-Avignon

Type de logement créé :

Loyer conventionné social

Récapitulatif du projet :

	Type	Surface habitable
1	T2	45 m ²
2	T2	65 m ²

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'aider les propriétaires privés à produire du logement locatif social,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales réunie le 14 février 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ATTRIBUE une subvention à ██ d'un montant de 5 000 € pour chacun des 2 logements locatifs sociaux conventionnés au n°11 rue Porte de Jonquerettes à Saint Saturnin-lès-Avignon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet.

PRECISE que ces subventions ne seront versées que sur présentation des conventions Anah sans travaux signées pour les 2 logements avec loyer social. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice.

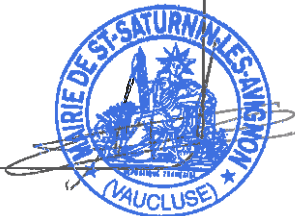
PRECISE que le montant de ces subventions pourra être déduit des pénalités dues par la commune au titre de la loi SRU.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
Sylvie RANC

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/02/2024
de la publication le 23/02/2024
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.